



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Iran

Question écrite n° 58777

Texte de la question

M Andre Thien Ah Koon interroge M le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères, et lui demande de bien vouloir lui indiquer la position officielle de notre pays vis-a-vis du régime iranien à la suite de la condamnation, en ce qui la concerne, de la commission des Droits de l'homme de l'ONU pour la onzième année consécutive.

Texte de la réponse

Reponse. - La France et la République islamique d'Iran entretiennent des relations significatives, marquées par des relations diplomatiques normales et une coopération économique et culturelle. Comme ses partenaires européens, la France considère que des contacts suivis avec l'Iran sont de nature à favoriser une meilleure prise de conscience par ce pays - dont le rôle dans les recompositions régionales en cours est important - des conditions susceptibles de conduire à sa pleine réinsertion dans la communauté internationale, s'agissant notamment de la question des droits de l'homme. Les deux pays poursuivent un dialogue politique qui permet tant d'utiles échanges de vue sur les questions régionales et internationales, que l'examen des relations bilatérales, avec l'objectif de contribuer à la reconstruction et la modernisation des infrastructures économiques de l'Iran et de dénouer les obstacles administratifs ou juridiques encore pendants après l'accord intervenu le 29 décembre 1991 sur le contentieux financier. Les entretiens qu'ont eus, le 5 juin dernier, à Paris, M Vaezi, vice-ministre iranien des affaires étrangères et le secrétaire général du ministre des affaires étrangères, répondaient à cette double préoccupation. La France fait montre d'une grande vigilance sur la question des droits de l'homme en Iran, comme partout dans le monde. Elle considère que toutes les occasions doivent être mises à profit pour appeler les autorités iraniennes au respect des normes et instruments internationaux prévalant en la matière. Elle soutient la coopération engagée depuis trois ans avec les organes compétents des Nations-Unies, car cette coopération est de nature à favoriser une évolution plus positive à ce sujet. La France s'est en conséquence prononcée pour la poursuite du mandat du rapporteur spécial, M Galindo Pohl. Au Gouvernement une grande vigilance continue de s'imposer comme en témoigne l'exécution, le 18 mars dernier, d'un Iranien de confession baha'ie, dénoncée d'ailleurs vigoureusement par la France.

Données clés

Auteur : [M. Thien Ah Koon Andr](#)

Circonscription : - Non-Inscrit

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 58777

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 juin 1992, page 2621